

Légumes de France

Congrès de Toulouse - Fédération Nationale des Producteurs de Légumes
« Consommateurs en tête, produire pour un marché »



Débats professionnels ...



Orientations politiques ...



Rencontre avec le grand public ...



... ensemble pour valoriser nos métiers et nos produits

14, 15 et 16 novembre 2002

Les 14, 15 et 16 novembre 2002, le congrès de la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes s'articulait autour de différents temps forts dont deux tables rondes dont vous trouverez le compte-rendu dans ce dossier, l'allocution d'Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, en réponse au discours d'Angélique Delahaye, présidente de la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes ainsi que trois ateliers techniques du Club Partenaires de la FNPL.

Discours d'Angélique Delahaye, Présidente de la FNPL – texte intégral	3
Discours d'Hervé Gaymard, Ministre de l'Agriculture – texte intégral	9
Compte-rendu de la table ronde n°1 : « Consommateurs en tête, produire pour un marché »	23
Compte-rendu de la table ronde n°2 : « Donner les moyens de leur compétitivité et rentabilité aux entreprises »	30

Discours d'Angélique Delahaye - Présidente de la FNPL

(Texte intégral)

Monsieur le Ministre,

Au nom des Producteurs de Légumes de France, je voulais tout d'abord vous féliciter en tant que nouveau ministre de l'agriculture, vous féliciter en souhaitant pouvoir le faire à nouveau dans quelques mois, peut-être pourquoi pas dès la fin de cette journée !

Nous avons aujourd'hui au moins un point commun : c'est notre premier Congrès des Légumes de France !

J'espère que nous pourrons découvrir bientôt que nous en avons d'autres, notamment une volonté commune vraie et des actes concrets en faveur de l'adaptation et du développement des exploitations légumières de France.

Ces exploitations, 40.000, vous avez leurs représentants devant vous, issus de l'ensemble des régions de France – de Haute-Garonne et du Sud-Ouest bien sûr, d'Aquitaine et Midi-Pyrénées – du Nord et de l'Est – de Bretagne et de Normandie – de Provence, du Roussillon, de Rhône-alpes – d'Ile-de-France et du Val de Loire.

A la tête d'entreprises de toute taille, ils sont producteurs d'endives ou de plein champ, serristes ou maraîchers de ceinture verte.

Il est de coutume, à l'issue d'un congrès professionnel, d'offrir des produits de terroir à notre ministre.

Parce que, nous autres maraîchers sommes volontiers un peu cabochards. Mais aussi et surtout parce que nous voulons croire en l'avenir et que nous n'avons pas peur d'innover et de nous adapter, je vais vous offrir dès maintenant ce panier de légumes de France, beaux, bons, sains, proches de chez nous et représentant la diversité de nos produits et de nos entreprises, de nos régions, de nos métiers.

Monsieur le Ministre, la situation de notre secteur de production est sérieuse tout autant que les enjeux pour notre pays, en terme d'emploi, de territoire, de santé.

C'est pour cela, que nous avons repris à notre compte la demande d'audit de la filière faite par M. Bédier, Président de la Grande distribution.

Non pas pour justifier certaines pratiques ou l'approvisionnement du commerce auprès des moins-disant qualitatifs, sociaux, environnementaux, sanitaires.

Mais pour enfin décider d'une politique nationale et de filière où producteurs, commerçants, consommateurs, Etat et Société soient gagnants.

Ce n'est pas un rapport de plus que nous demandons ! La liste est déjà longue, laissez-moi vous les remémorer :

- 1979 : rapport Murret-Labarthe ;
- 1992 : Rapport Haro
- 1993 : Rapport Minetti
- 1996 : Rapport Ferrand
- 1997 : Rapport Haro-Moulias
- Rapport Fitoussi sur la formation des prix dans la filière – 1996
- Rapport Vanhaecke sur l'emploi – 2000
- Rapport Blatin sur l'énergie – 2000
- Rapport Babusiaux sur la gestion des risques – 2000
- Rapport Charié/Le Déaut sur les relations avec la grande distribution – 2000
- Rapport Bernet/Mordant sur l'organisation économique du secteur – 2001

Tout est là, Monsieur le Ministre.

Il suffit de reconstituer le puzzle et de décider.

A notre sens, un audit préparant un plan stratégique pour notre filière peut et doit être prêt rapidement !

Observer c'est bien, Analyser pour Agir c'est mieux !

Nous ne sommes adeptes ni de la méthode Coué, ni de la langue de bois ou du parapluie anti prise de responsabilité, pas plus que nous ne souffrons d'autisme.

Nos responsabilités, nous les prenons chaque jour en tant qu'entrepreneur, investisseur, employeur, artisan, parfois assistant social, voir samu social avec RELIE. Bref, en tant que jardinier, maraîcher, producteurs de légumes, la France d'en bas, c'est aussi nous.

Nous avons entendu les intentions du Gouvernement et du Président de la République en faveur des PME, de la baisse des prélèvements, impôts et charges, de l'emploi et de la santé publique.

Nous avons pris nos responsabilités de fédération professionnelle en vous proposant un plan d'adaptation et de développement des exploitations légumières de France.

Nous croyons fermement qu'en France, un Euro investi dans notre filière, dans nos entreprises, dans nos emplois, c'est 10 fois, 100 fois plus de richesses créées, d'économies budgétaires pour l'Etat, plus de valeur, plus d'activité, plus d'emplois, moins de crises, moins de dépenses conjoncturelles, moins de dépenses pour l'assurance chômage, moins de dépenses de sécurité sociale.

Ce plan, le voici à grands traits, sans ordre de priorité :

⇒ Nous devons favoriser l'emploi, en nombre et en qualité

- Exonération de charges sociales salariales et patronales sur la partie du salaire correspondant aux minima sociaux (RMI), de façon à améliorer la rémunération nette des salariés du secteur et réduire le coût horaire du travail.

Un tel dispositif pourrait être financé par une TVA sociale de 1 % sur les produits agricoles et alimentaires.

- Encourager les dispositifs de formation, de qualification professionnelle, d'insertion dans l'économie.
- Renégocier l'accord sur les 35 h en agriculture pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires (taux de majoration des 4 premières heures bonifiées à 10 % pour toutes les entreprises ; déclenchement des heures supplémentaires majorées de 50 % à la 47^{ème} heure).

⇒ Vous devez réduire les distorsions de concurrence

- Pour la main-d'œuvre (les charges qui nous pénalisent, l'accès à la main-d'œuvre étrangère quand cela est nécessaire),
- Pour l'énergie (gaz et fuel) exonération de la TIPP et de la TICGN, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres secteurs,
- En matière de réglementations sanitaires et phytosanitaires (produits homologués pour les usages dits mineurs et les mélanges) qui risquent de remettre en cause certaines productions légumières en France.

⇒ Nous devons améliorer la capacité de gestion des risques par les entreprises

- Au travers d'une épargne de précaution défiscalisée permettant un lissage des revenus que l'on pourrait imaginer à hauteur de 10 % du chiffre d'affaires,
- Par un dispositif national public de prévention des risques phytosanitaires. C'est indispensable.
- Par un dispositif d'anticipation et de gestion des crises de marché, mis en œuvre par les sections nationales par produits.

⇒ Vous devez faire appliquer les NRE pour de vraies relations de filières loyales

- suppression des ristournes, remises et autres « coopérations » commerciales sans réelle contrepartie dès 2002,
- Faire vivre l'article 49 sur les promotions pour les fruits et les légumes frais en facilitant et en encourageant les accords interprofessionnels.

⇒ Nous devons ensemble utiliser tous les leviers de la politique européenne (fonds structurels) au profit des projets professionnels nationaux et régionaux.

⇒ Vous devez nous aider, par une carte de producteur, à professionnaliser notre métier et à maîtriser les productions ainsi que l'encadrement des reconversions des secteurs liés à la future réforme de la PAC.

⇒ Nous devons ensemble promouvoir la valorisation « Légumes de France » et « Tradition Maraîchère » (ceintures vertes) avec des produits de qualité, de proximité, de service.

⇒ Vous devez organiser une négociation équilibrée avec nos partenaires du sud (Maroc,...) ou de l'Est (PECO), afin que nous ne soyons une monnaie d'échange et sacrifiés à des intérêts « supérieurs ».

⇒ Vous devez maintenir un dispositif de gestion conjoncturelle des marchés, garant des efforts structurels engagés par la profession et les Pouvoirs Publics et appuyer sur une organisation efficace de la mise en marché des produits. C'est le sens du courrier qui vous a été adressé le 17 mai 2002 avec l'ensemble des sections nationales légumes.

Ce plan, Monsieur le Ministre, il faudra le mettre en œuvre dans un calendrier précis, progressif mais réel.

Je vous propose trois priorités : les entreprises, les métiers et l'emploi, les produits :

1) Pour les entreprises :

- Réduire ou compenser les distorsions de concurrence
- Appliquer les NRE en supprimant les ristournes
- Renforcer en élargissant (à 80 % des producteurs) l'organisation économique de la production ; réformer pour cela l'OCM
- Permettre aux entreprises de gérer leurs risques économiques en favorisant une véritable épargne de précaution, défiscalisée

2) Pour les métiers et l'emploi qu'il faut valoriser et « déprécier » :

Cela passe d'abord par la réduction du coût horaire du travail et l'amélioration du revenu des salariés par la prise en charge des cotisations sociales salariales et patronales pour la partie du salaire correspondant aux minima sociaux (RMI), de l'ensemble des salariés des entreprises de production légumière.

3) Pour les produits :

A l'appui du projet de segmentation stratégique, renforcer les efforts de publi-promotion.

Monsieur le Ministre, Trois priorités mais une urgence : permettre aux entreprises de passer le cap 2003 et pour cela apporter des réponses concrètes à la situation de crise, en particulier concombre/poivron et salade par des mesures permettant le redémarrage des entreprises et ayant un impact sur la trésorerie des entreprises et l'allègement de leurs charges (main-d'œuvre, énergie).

Et tant que les entreprises de la filière n'auront pas les moyens, c'est-à-dire les outils, pour faire face aux aléas climatiques, économiques, de marché, caractéristique de leur production, nous ne pouvons accepter la suppression annoncée des crédits publics d'intervention conjoncturelle.

Voilà, Monsieur le Ministre,

Nos entreprises, des PME, réparties sur tout le territoire, assurant l'insertion dans l'économie de nombreux salariés, fournissant des produits santé, dans un marché européen à forte concurrence, attendent un signal politique fort de votre part.

Deux solutions s'offrent à vous :

- Soit le désengagement de l'Etat et un plan de cessation d'activité ;
- Soit le développement de la production des légumes de France, comme en Espagne ou en Allemagne, en mobilisant tous les moyens nécessaires et en recherchant le maximum d'efficacité.

Je dois vous dire que la tâche est ardue et les signes de la politique publique peu encourageants : Que penser en effet des crédits « action » de l'Oniflor, Oniflor qui est le seul outil d'intervention publique dans notre secteur, réduits à zéro, alors qu'au lieu de réduire le budget de l'office de 30%, c'est de 30% qu'il faudrait l'augmenter pour conduire une politique ambitieuse et réaliste pour notre secteur ? Que penser des dossiers en attente de réponse, des aides impayées depuis parfois plus de 18 mois et au sujet desquelles le banquier s'impatiente et le producteur fait la banque au risque d'asphyxier sa propre entreprise ?

Monsieur le Ministre, Agissez sans délai, mettez en place des actions sans attendre l'aboutissement de l'audit et le lancement d'un projet global. Montrez la voie.

Pour notre part, nous serons toujours à vos côtés dans toute démarche de progrès, dans tout projet dynamique en faveur de notre production, de notre filière, pour les consommateurs et la société française.

Discours d'Hervé Gaymard - Ministre de l'Agriculture

(Texte intégral)

Madame la Présidente,

Mesdames,

Messieurs,

Merci tout d'abord de m'accueillir dans ce 46^{ème} Congrès qui, comme vous venez de le dire Madame la Présidente, est notre premier congrès à vous et à moi.

C'est la première fois que je m'exprime devant votre filière, même si j'ai eu l'occasion bien évidemment de vous rencontrer ainsi que nombre de vos dirigeants professionnels et que j'ai eu l'occasion dans mes déplacements, puisque je me suis rendu à ce jour dans un département sur quatre au gré de mes pérégrinations, de rencontrer beaucoup d'entre vous qui m'ont expliqué les problèmes qui sont les vôtres. C'est vrai que comme élu local dans un département qui n'est pas un gros producteur de légumes, j'ai eu l'occasion de rencontrer et de connaître beaucoup d'entre vous et, comme le rappelait tout à l'heure Jean-Paul Charié, les hasards de la vie publique font que, dans de précédentes responsabilités gouvernementales, j'ai eu l'occasion de connaître certains des problèmes qui se posent à vous et que nous allons évoquer ensemble. J'ai en effet été six mois Secrétaire d'État aux Finances et à ce titre j'avais les questions de concurrence et de consommation sous ma responsabilité, et c'est à la demande du Président de la République et du Premier Ministre de l'époque, en étroite collaboration avec Jean-Paul Charié qui présidait une mission parlementaire sur le sujet que nous nous sommes mis au travail pour renforcer la loyauté des relations économiques. J'ai ensuite pendant dix-huit mois été Secrétaire d'État à la Santé et j'ai vu à cette occasion nombre de problèmes sanitaires ainsi que tout l'aspect nutritionnel extrêmement important de votre filière qu'il faut développer et valoriser comme j'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure.

Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, pour votre franchise puisque vous avez évoqué sans fard, un certain nombre de problèmes qui sont les vôtres. Je vais tenter de vous répondre aussi le plus directement, le plus franchement possible, sachant que nous avons ensemble plus qu'un bout de chemin à faire, compte tenu de l'ensemble des problèmes qui se posent à vous.

Vous savez qu'il faut parler de l'agriculture française au pluriel et pas au singulier. Et je découvre dans ce ministère passionnant que chaque production a sa logique, a sa culture, a son organisation, et ce qui me frappe dans votre profession c'est de toujours avoir en face de moi de vrais patrons de petites et moyennes entreprises soucieux des contraintes à gérer et des charges à assumer mais aussi conscients des formidables potentialités de votre secteur : vous êtes employeurs de main-d'œuvre,

animateurs de territoire, fournisseurs de produits sains, naturels et de qualité sur un marché concurrentiel et très disputé. Bref, vous êtes à la croisée de tous les enjeux de notre agriculture.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, le premier enjeu ce sont les hommes. C'est à la fois la force et la richesse de votre secteur d'activité, par la qualité de vos chefs d'entreprise, votre place dans le tissu social des zones rurales. Sachez que nous en sommes bien conscients et, en liaison avec mon collègue François Fillon, ministre du Travail et des Affaires Sociales, nous voulons essayer de donner chaque fois les meilleures réponses.

La première question c'est bien évidemment **l'emploi**, puisque vous êtes une industrie de main-d'œuvre. Comme vous le savez nous sommes engagés dans une démarche sur plusieurs années pour alléger le coût du travail et favoriser l'emploi.

- S'agissant de l'emploi permanent, je voudrais rappeler ici que vos exploitations sont éligibles au nouveau dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise. Ouverte par la loi d'août dernier, cette mesure est destinée à soutenir financièrement les entreprises qui embauchent sous contrat à durée indéterminée, des jeunes de 16 à 22 ans dont le niveau de formation est inférieur au baccalauréat. Au-delà de son intérêt économique, je crois que c'est un dispositif qui peut et doit attirer des jeunes vers vos entreprises et leur mettre ainsi le pied à l'étrier, dans un contexte professionnel agricole, tout cela va assurément dans le bon sens.
- S'agissant de l'emploi saisonnier, qui est une composante très importante de votre activité, et pour lequel, vous le savez mieux que quiconque, il y a de réelles difficultés de recrutement, je crois que nul ne peut douter de notre mobilisation pour faciliter ces embauches. Un ensemble d'actions a été ainsi mis en place pour permettre d'offrir un service spécifique aux employeurs de main-d'œuvre agricole et contribuer en même temps à l'insertion des demandeurs d'emploi. Ce programme, qui permet de valoriser les métiers de l'agriculture, est décliné au plan local pour tenir compte de la réalité et des besoins des bassins d'emploi. Des groupes de travail expérimentaux se constituent en ce moment sous l'impulsion de certains préfets pour identifier les besoins de la profession ou plutôt des professions et pour y répondre rapidement, j'insiste bien là-dessus, de façon opérationnelle. Je dis rapidement, parce que l'on sait bien toutes les querelles ou retards qu'il peut y avoir entre telles ou telles administrations, et nous avons bien le sentiment et la conviction qu'il faut prendre le taureau par les cornes. Ces actions devront notamment prendre appui sur l'accord national relatif aux saisonniers, que les partenaires sociaux ont signé cet été et qui, depuis, vous le savez, a été étendu.
- Comme vous le savez également une nouvelle catégorie de contrats à durée déterminée a été créée, c'est le contrat vendanges. J'ai demandé à mes services et à ceux de la Caisse centrale

de Mutualité sociale agricole de nous faire un bilan, notamment sur son coût, et sur cette base je voudrais que sans tarder nous engagions une concertation avec les partenaires sociaux du secteur de la production pour la prochaine campagne de travaux saisonniers au-delà de la viticulture.

Ceci étant, des difficultés peuvent persister bien évidemment, malgré les efforts de tous, et en particulier ceux que déploient la profession agricole pour faciliter le recrutement de saisonniers chez les demandeurs d'emploi. Pour faire face à ces besoins, qui ne peuvent être satisfaits pleinement sur le marché du travail, des instructions sont prises chaque année par le ministère des Affaires sociales en concertation avec l'Agriculture pour préciser les modalités du recours à la **main-d'œuvre étrangère**, et je sais que c'est un de vos gros sujets de préoccupation. Au vu du bilan de la campagne 2002, je vais demander à mon collègue François Fillon que pour 2003 la circulaire concernant les règles d'introduction de main-d'œuvre saisonnière étrangère tienne mieux compte des besoins locaux du secteur agricole et notamment de ceux de votre filière. Soutien à l'emploi des jeunes, adaptation du dispositif de l'emploi saisonnier, prise en compte des besoins spécifiques de votre secteur en cas de difficulté de recrutement, voilà autant de dossiers sur lesquels nous avons commencé à bouger et sur lesquels je souhaite que pour la campagne prochaine, que pour l'année prochaine nous puissions avancer concrètement. Je sais aussi pour m'en être entretenu avec lui, que François Fillon est complètement sur cette ligne et, là encore, il ne tient qu'à nous, ensemble, que nous avancions pour vous donner les réponses concrètes que vous attendez. C'est un premier sujet, mais bien évidemment cela n'est pas tout, et comme vous l'avez dit également, Madame la Présidente, il y a la question des coûts de production et donc de la compétitivité notamment sur le marché communautaire.

Là aussi, nous avons décidé de faire mouvement. Comme vous le savez, s'agissant des coûts de la main-d'œuvre, divers dispositifs visent à alléger les charges sociales des employeurs de main-d'œuvre dont certains sont spécifiques aux exploitants agricoles. Pour les salariés permanents, les entreprises et les exploitants agricoles bénéficient déjà de la réduction bas salaire ainsi que de l'allègement dégressif des cotisations patronales de sécurité sociale pour les 35 heures, et sachez que dans le projet de loi actuellement en discussion, le gouvernement souhaite fusionner progressivement la réduction dégressive sur les bas salaires et l'allègement 35 heures pour parvenir à une exonération unique qui sera égale à 1,7 SMIC.

S'agissant cette fois-ci des **travailleurs occasionnels**, des efforts importants ont été engagés en réduisant de plus de 23 millions d'euros par an les cotisations sociales pesant sur ces emplois. Dans le secteur des fruits et légumes je vous rappelle que le taux de réduction est de 90 % sur la base d'une durée annuelle maximum de cent jours par salarié. Enfin, je voudrais souligner que le projet de loi qui est en discussion sur l'assouplissement des 35 heures a tenu compte des observations de

vosre profession afin de l'adapter à la réalité du monde agricole. Cela consiste notamment à laisser aux accords de branche étendus le soin de fixer, dans certaines limites, le taux de majoration des heures supplémentaires. Tout cela participe je crois de l'attention particulière que porte le gouvernement aux facteurs de compétitivité de vos entreprises et témoigne, si besoin en était, de notre attachement à prendre en compte chaque fois que c'est nécessaire la dimension spécifique qui est celle de vos exploitations et de votre métier.

Il y a tous ces efforts évidemment qu'il faut faire et poursuivre au plan national, mais il y a également – et vous l'avez rappelé avec force, Madame la Présidente – l'échelon communautaire. Il est clair, et chacun le sait ici, que la **réforme de l'organisation commune des marchés fruits et légumes** s'est révélée insuffisante et qu'elle appelle aujourd'hui de profondes améliorations.

L'Espagne, qui a présidé l'Union européenne pendant le premier semestre 2002, a décidé de lancer ce débat et c'est d'ailleurs la première intervention que j'ai faite comme nouveau ministre de l'Agriculture en arrivant à Bruxelles, dès le mois de mai pour plaider la position française pour une réforme et une amélioration de l'OCM fruits et légumes. Et d'ailleurs ce n'est pas par hasard que dans le mémorandum que j'ai remis à la fin du mois de juin pour la révision à mi-parcours, avant que le commissaire Fischler ne présente son plan le 10 juillet, la réforme de l'OCM fruits et légumes figurait et figure toujours en numéro un de nos priorités pour cette révision à mi-parcours.

C'est vrai que sur cette révision à mi-parcours nous sommes en pleine actualité. Certains ont voulu prendre en otage l'agriculture européenne et donc l'agriculture française par rapport à l'élargissement. Je crois que ce qui s'est passé à Bruxelles est très important puisque cela donne pour l'agriculture européenne et l'agriculture française dix ans de visibilité, puisque désormais nous avons des perspectives budgétaires qui vont courir de 2002 à 2013, mais une chose est d'avoir consolidé le principe de la PAC pour les dix ans qui viennent et c'était majeur compte tenu des risques qui pesaient sur sa pérennité même, mais maintenant il faut que nous entrons dans le détail de la discussion, notamment pour la revue à mi-parcours.

C'est vrai qu'en ce moment il y a un certain nombre de flottements ou d'incertitudes sur la pérennité de cette revue à mi-parcours. J'ai toujours dit dès que je suis arrivé rue de Varenne sur cette question européenne que la position de la France était ferme mais pas fermée. On a souvent voulu caricaturer la position de la France comme étant le pays conservateur qui voulait que rien ne bouge et que rien ne change. Nous sommes, un, favorables à une politique agricole européenne ambitieuse, mais nous savons bien qu'un certain nombre d'organisations communes de marché ne fonctionnent pas bien aujourd'hui et notamment dans votre secteur, et c'est pourquoi j'aurais l'occasion dès la fin de cette année et tout au cours de l'année prochaine de plaider inlassablement pour que dans les adaptations qui seront faites à la politique agricole européenne, le secteur des

fruits et légumes soit traité prioritairement. Je crois que dans ce qu'il faut améliorer, nous avons plusieurs points à l'ordre du jour.

- Il faut tout d'abord renforcer l'organisation de la production, et ceci de manière pragmatique, et dans cet esprit les critères de reconnaissance doivent être à la fois clarifiés et simplifiés et s'accompagner d'incitations financières au regroupement des organisations de producteurs.
- S'agissant des fonds opérationnels, je crois que nul ne remet en question l'évolution décisive qu'a connue l'OCM avec leur mise en place, pour autant il est grand temps de simplifier et de stabiliser des règles parfois obscures.
- Il faut ensuite être plus ambitieux pour que la nouvelle orientation de l'organisation commune de marché prenne en compte la fragilité de vos productions et leur sensibilité aux aléas économiques et climatiques. Et pour cela il faut bien évidemment élargir le champ des fonds opérationnels. C'est l'esprit dans lequel a été suggérée l'introduction de nouveaux outils comme l'assurance récolte reprise d'ailleurs par les conclusions de la présidence espagnole.

Nous avons un chantier vaste au niveau européen, un premier pas a été franchi puisque la Commission européenne a engagé le comité de gestion qui a lancé cette discussion en suggérant que cela serve de base à ses propres propositions que nous allons connaître dans les prochains mois. Bien sûr il ne faut pas se voiler la face sur ces sujets.

Quelqu'un avait dit un jour : il n'y a rien de plus menteur que l'unanimité. Et c'est vrai que sur cette question des fruits et légumes, à Bruxelles, on a entendu de bonnes paroles sur la nécessité d'améliorer l'organisation commune de marché, mais on sait bien que derrière ces bonnes paroles il y a parfois une ambiguïté. Je pense notamment à la question de la maîtrise de la connaissance de la production où tous les pays – suivez mon regard – n'ont pas forcément le même intérêt. En tout cas, pour ce qui concerne la France sachez que nous serons en première ligne pour que l'adoption de ce principe soit encouragée dans la nouvelle organisation commune de marché.

Vous avez évoqué, Madame la Présidente, l'idée d'une **carte de producteur**. Je crois que c'est une idée intéressante et je crois qu'il faut que nous progressions sur une piste que les producteurs de fruits demandent également à explorer. Bien évidemment un tel sujet n'est pas forcément encore mûr. Je le sais bien, il faut travailler sur ce sujet. Il n'aurait pas de sens uniquement au niveau national et il faut donc regarder les choses également au niveau communautaire. Je crois en tout cas, si vous en êtes d'accord, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord Monsieur le Président Sales, qu'un groupe de travail associant l'administration, l'ONIFLHOR et les professionnels pourrait être utilement constitué pour travailler sur ce sujet.

S'agissant de l'idée d'un **système d'épargne permettant aux entreprises de mieux gérer les aléas inhérents à votre activité**, vous savez que sur ce point une réponse existe déjà puisqu'un régime d'épargne professionnelle de précaution défiscalisé a été mis en place par la loi de finance pour 2002. Ce régime est ouvert aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition et qui ont souscrit une assurance couvrant les dommages aux cultures. Cette mesure a été votée, il n'y avait pas encore de décret d'application et je puis vous annoncer que ce décret va prochainement paraître. Cela se traduira par la possibilité de déduire un montant annuel maximum de 21 200 euros du bénéfice imposable, pour faire face à des investissements ou à des aléas d'ordre climatique, économique, sanitaire et familial. Voilà un nouvel outil utile.

Je sais bien que vous estimez qu'il est insuffisant. C'est un début. Donc il faut que nous voyions dans les mois qui viennent par quels voies et moyens nous pouvons contribuer à l'améliorer et à augmenter progressivement le plafond. Cette sensibilité inhérente au caractère périssable et à la volatilité de la consommation justifie, comme vous l'avez dit, que tous les moyens disponibles soient mobilisés.

Il s'agit, bien entendu, des **crédits nationaux** sur lesquels je reviendrai, mais aussi de toutes les sources de financement communautaires liées aux organisations communes de marché ou aux fonds structurels. L'objectif, et il s'agit bien là d'un objectif commun aux pouvoirs publics et aux professionnels, est d'optimiser ces différents financements pour les mettre à disposition des producteurs dans le cadre de projets collectifs.

Bien entendu, cette approche ne signifie pas la fin des instruments destinés à gérer les crises. Cependant, la pression à laquelle nous soumet Bruxelles nous oblige, vous le savez bien, aujourd'hui, collectivement, à repenser les instruments conjoncturels de gestion des crises tels que nous les avons pratiqués jusqu'à aujourd'hui.

Il faut en effet bien être conscients des risques qui pèsent sur ces outils, non pas pour des raisons de financement, mais pour des raisons d'attitude de la Commission européenne par rapport à leur architecture même, et il faut travailler dès à présent, et nous nous y employons dans la discrétion – parce qu'il faut toujours être discret sur ces questions, comme vous le savez pour des tas de raisons, je n'en dis pas plus – mais dans l'ardeur, pour sécuriser des instruments plus efficaces et en conformité avec le droit communautaire. C'est un chantier important auquel nous devons travailler ensemble en responsabilité, et c'est sans doute pour le ministre de l'Agriculture, pour ce qui concerne le secteur des fruits et légumes, un des dossiers les plus importants et les plus délicats sur lequel il doit aboutir dans les prochains mois. Nous y arriverons parce que nous avons de l'ardeur, de l'inventivité et la volonté d'aboutir, mais sachez qu'avec Bruxelles, cela fait partie des sujets parmi les plus difficiles, ce n'est pas ce dont on parle, c'est moins médiatisé que la réforme de l'OCM, mais sachez que rue de Varenne c'est un de mes soucis majeurs de préoccupation.

Vous avez évoqué, Madame la Présidente, puisque nous parlons des crises, les **difficultés que rencontrent certaines exploitations spécialisées**, le concombre, le poivron ou la salade, au terme d'une campagne perturbée. Vous avez évoqué avec moi cette question il y a quelques semaines, vous y êtes revenue dans votre intervention.

Je voudrais vous dire que sur ce dossier, et souhaitant aider la profession à passer ce cap difficile, j'ai demandé aux préfets et aux directeurs départementaux de l'agriculture concernés de tout mettre en œuvre pour procéder rapidement à un examen de ces situations individuelles pour y répondre, notamment grâce à des procédures d'accompagnement dans le cadre d'AGRIDIFF et sur le sujet de la procédure AGRIDIFF, je voudrais pleinement vous rassurer puisque la semaine dernière, à l'occasion du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, la ligne budgétaire en question a été abondée d'une somme de dix millions d'euros qui nous permettra de faire face aux aléas auxquels nous devons faire face.

Je voudrais ici, et j'en reparlerai tout à l'heure en parlant des offices puisque vous avez évoqué ce sujet, dire une chose s'agissant des questions budgétaires, c'est que je souhaite vis-à-vis de l'ensemble de la représentation nationale et vis-à-vis des agriculteurs, des producteurs et de tous les partenaires du ministère de l'Agriculture avoir une gestion budgétaire transparente et la plus efficace possible. Cela n'a pas toujours été le cas et je crois que chacun doit avoir une attitude de vérité et de responsabilité. C'est au mois d'août qu'ont lieu les arbitrages budgétaires, et quand nous avons préparé le budget pour l'année 2003, sur la ligne AGRIDIFF, compte tenu des reports, il y avait de quoi faire sur les sinistres que nous connaissions. Entre-temps ont eu lieu les intempéries et les catastrophes dans le sud-est que vous connaissez bien, qui évidemment ont entraîné des dépenses supplémentaires et qu'il s'agisse du collectif budgétaire qui va être annoncé dans quelques jours ou dans quelques heures ou qu'il s'agisse du vote qui a été acquis à l'Assemblée nationale la semaine dernière à l'occasion du vote du budget, nous avons doté les lignes en conséquence.

Et c'est un peu la même chose pour les offices. Je voudrais tout simplement vous dire que nous ne laisserons pas tomber la filière mais que la gestion budgétaire n'est pas statique. Il y a une loi de finance initiale, il y a des lois de finance rectificatives, il y a des mesures de gestion en cours d'année. On sait bien, et vous le savez ô combien dans vos entreprises compte tenu de la dureté des temps et des prélèvements fiscaux et sociaux que vous subissez, que l'argent public est rare et cher si j'ose dire, et que dans un ministère dans lequel je suis arrivé il y a maintenant six mois, où j'ai trouvé beaucoup de sinistres budgétaires passés, présents et futurs avec un certain nombre de bombes à retardement, j'ai décidé de jouer la carte de la sincérité, de la vérité, de la transparence, et je puis vous dire que sur tous ces sujets vous ne serez pas oubliés, et je prends ici l'engagement devant vous que si tel était le cas vous sauriez bien évidemment me le rappeler et je ne vous dis pas

cela par hasard aujourd'hui. Ce n'est pas du tout de la démagogie, ce n'est pas mon style, mais je vous dis les choses telles qu'elles sont.

Voilà pour un certain nombre d'aléas économiques, mais je sais bien que les aléas économiques ne sont pas les seules préoccupations de votre secteur, et je pense bien évidemment à la **sécurité sanitaire**. Bien sûr c'est un souci constant, et vous y avez d'ailleurs fait référence très largement. C'est un enjeu majeur car de sa gestion dépendent les performances de vos exploitations, la qualité de vos produits mais aussi leur image et leur crédit que leur accorde le consommateur. Et c'est très loin d'être secondaire. Le capital confiance des légumes est à ce prix, il est par conséquent considérable et très précieux.

Aussi est-ce avec le souci de le préserver que mes services ont récemment engagé plusieurs actions visant à orienter et à sécuriser les pratiques agricoles.

Le premier chantier a trait au mélange de produits qui, comme vous le savez et comme vous l'avez dit, est un sujet particulièrement sensible. L'objectif poursuivi est de mettre au clair cette pratique qui peut être utile, mais dont les risques restent insuffisamment évalués. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de corriger une situation qui fait reposer toute la responsabilité sur les épaules de l'agriculteur, avec les conséquences très lourdes que cela peut avoir en cas d'accident.

Par ailleurs, le soutien aux productions très spécialisées de votre filière est un autre chantier important. Comme vous le savez, ces productions ne bénéficient pas toujours de produits phyto-pharmaceutiques autorisés car les créneaux commerciaux qu'elles représentent sont souvent trop étroits.

En liaison avec les instituts d'aide, la direction générale de l'alimentation a engagé un gros travail pour recenser les besoins de ces producteurs et simplifier les procédures concernant les autorisations d'usage mineur. Les résultats sont là et ces efforts permettent à certaines cultures légumières d'engager des démarches qualité avec une plus grande sécurité.

Vous l'avez compris, la situation phytosanitaire de votre secteur est pour moi un vrai sujet de préoccupation. On assiste, en effet, à l'apparition de plus en plus régulière de nouveaux parasites dont la France était indemne jusqu'alors, et ceci évidemment en lien avec le développement des échanges. C'est pourquoi il convient d'engager une politique phytosanitaire basée sur le principe de la détection précoce en vue d'une éradication rapide. Cela suppose la collaboration de l'ensemble des acteurs des filières, notamment en matière de partage d'information, car la vigilance et l'alerte phytosanitaires ne sont pas du seul ressort des services de l'État, et la surveillance du territoire est le devoir de tous. Je voudrais dire, s'agissant des services de l'État, que malgré le contexte de réduction de cent emplois au budget du ministère de l'Agriculture pour 2003, nous créerons quatorze emplois dans les services régionaux de protection des végétaux. Nous avons actuellement

un dispositif qui est ancré dans le Code Rural et qui doit être amélioré. C'est pourquoi je vous propose aujourd'hui d'engager un travail de réflexion autour des dispositifs de surveillance et de lutte, étant bien entendu que les mécanismes d'indemnisation eux aussi devront nécessairement être repensés. Je crois que l'enjeu que représentent ces risques sanitaires mérite que l'on se mette autour de la table et que l'on redéfinisse les contours d'une politique efficace. C'est un gros chantier, mais je crois qu'il est essentiel tant pour la qualité de vos produits que pour la confiance du consommateur.

Le **consommateur**, en effet, et vous l'avez bien dit tous et toutes, et notamment madame Huck, est votre meilleur allié, car vos produits sont les mieux placés pour répondre à ses aspirations, rassurer ses craintes et satisfaire ses exigences. Naturels et nutritionnels, les légumes sont synonymes de valeurs très fortes dans la société actuelle, l'équilibre, la santé, le plaisir, mais plus encore le légume est un des rares produits bruts qui maintienne un lien direct entre le consommateur et la terre, et ce beaucoup plus que les chamallows. Et je dis cela parce que la première fois que j'ai rencontré Monsieur le Président Sales, il ne m'a pas apporté des fruits et légumes, il m'a apporté des chamallows. Je les ai donnés à mes enfants qui les ont mangés, mais c'était une manière de me faire comprendre qu'il y avait quand même mieux que cela, pour représenter les productions. Et voyez, Monsieur le Président, c'est une leçon que je n'ai pas oubliée et je m'en souviendrai durablement. C'est vrai que beaucoup de nos enfants, quand ils vivent en ville, ne savent pas à quoi ressemble un champ de blé qui a servi à faire leurs pâtes ou le poisson avec lequel sont faites leurs croquettes, la carotte, le poireau, la tomate ou le chou-fleur qui sont là pour leur rappeler le goût et la couleur des saisons. C'est pourquoi il me paraît extrêmement important sur ce sujet-là d'engager des **actions de sensibilisation et de promotion** de longue durée. Et je puis vous dire qu'avec mon collègue Xavier Darcos, ministre de l'Éducation, nous travaillons ensemble pour rapidement, avec l'ONIFLHOR, avec vos professions, engager notamment pour les cantines scolaires, un plan durable pour favoriser la consommation des fruits et légumes. Je crois que c'est extrêmement important.

Je sais, Madame la Présidente que compte tenu de votre slogan ce consommateur est dans toutes les têtes, et je crois que c'est évidemment un axe stratégique très important. Pour répondre à ses attentes, il faut que le marché répercute et valorise auprès de lui les efforts que vous menez pour innover, segmenter et identifier vos produits, notamment avec les démarches " Légumes de France " et " Tradition maraîchère ". Cela veut dire produire pour un marché comme vous le dites fort justement.

Mais cela suppose, et j'en terminerai peut-être par là, une **relation construite et loyale entre les producteurs et leurs acheteurs**. Je crois qu'il n'est pas besoin de beaucoup insister, compte tenu

de ce que j'ai entendu depuis que je suis arrivé, compte tenu de ce que je sais, de ce que vous pensez sur ce sujet, pour dire que les relations commerciales entre la grande distribution et la production se sont considérablement modifiées. La concentration de la distribution, sa part désormais prépondérante dans les débouchés du secteur, le développement des marques distributeurs, les pratiques liées aux actions de promotion des enseignes ou à ce que l'on appelle pudiquement la coopération commerciale, tout ceci a conduit à créer un déséquilibre durable. C'est un sujet que vous connaissez bien, dont Jean-Paul Charié a parlé. Vous ignorez peut-être que suite au rapport qu'il a fait il y a quelques années, il a été en quelque sorte le conseiller technique des réalisateurs du film qui s'appelle " La vérité si je mens 2 ". On y parle du textile et non pas des légumes, mais les choses sont à peu près comparables, et c'est vrai que ce film est bien sûr une satire, mais comme toutes les caricatures cela grossit un peu des traits qui sont vrais. Et c'est vrai que depuis quelques années le législateur a été amené à intervenir. La loi dite Galland de 1996, certaines dispositions de la loi d'Orientation agricole de 1999, la loi plus récente sur les nouvelles régulations économiques, ont affirmé l'interdiction...(...)

Et j'ai bien noté votre remarque, Madame la Présidente, par rapport à l'article 49 de ladite loi et il faudra effectivement que cette loi soit respectée et que les conséquences en soient tirées. Je ferai passer rapidement l'information à qui de droit, en renforçant la définition des pratiques abusives, comme la coopération commerciale disproportionnée qui ne correspond pas à un service commercial effectif et enfin, en étendant la notion d'abus de dépendance économique aux relations commerciales.

Mais au-delà de ces grands principes, ces lois ont permis de reconnaître, d'affirmer les spécificités du secteur des fruits et légumes frais en complétant les dispositions du Code rural. Il s'agit en particulier des opérations promotionnelles des fruits et légumes frais qui doivent désormais se définir dans le cadre interprofessionnel pour éviter qu'elles n'orientent le prix de manière artificielle. Mais cela vise également la possibilité d'étendre des accords contractuels entre organisations professionnelles afin d'améliorer la lutte commune contre les crises conjoncturelles.

La loi, les lois existent, il faut donc les appliquer.

Dans mon esprit, il n'y a absolument aucune ambiguïté, et je puis également parler en son nom, dans l'esprit du Premier Ministre il n'y a également aucune ambiguïté puisque que vous savez sans doute qu'il a été aussi ministre chargé des petites et moyennes entreprises et qu'à l'époque il était dans le tour de table gouvernemental quand un certain nombre de ces textes ont été élaborés, et Jean-Paul Charié peut l'attester. C'est donc notre volonté.

Quand je suis arrivé rue de Varenne au mois de mai, et notamment dans le cadre de la préparation de la campagne d'été, un certain nombre de contacts ont été établis entre les producteurs et certains

des distributeurs, puisque tout le monde n'était pas à l'époque autour de la table, comme vous le savez, et nous avons, j'ai suivi ces évolutions avec beaucoup d'attention.

Nous savons les tensions qui existent, une table ronde a été organisée par mon collègue Renaud Dutreil le mois dernier pour renouer le nécessaire dialogue entre l'amont et l'aval. À l'issue de cette première réunion nous avons décidé conjointement lui et moi de confier à nos services le soin d'animer des groupes de travail sur les principaux sujets de crispation qui ont pu être identifiés. Je pense en particulier à la question de la gestion des débuts de campagne et au traitement anticipé des situations de crise, mais pas seulement.

Il me semble important qu'à l'occasion de ce travail on puisse tirer les enseignements de l'avis du Conseil de la Concurrence sur l'accord interprofessionnel pêches nectarines de l'été 2002, cela nous aidera à mieux définir les conditions permettant que la loi trouve toute son efficacité en appui aux démarches interprofessionnelles. Le mode normal des relations interprofessionnelles, il est parfois bon de le rappeler, c'est le dialogue. C'est d'ailleurs ainsi qu'il est conçu au sein d'INTERFEL dont je salue le Président, qui a su défendre le principe d'une segmentation stratégique qui me paraît porteuse d'avenir. Ce dialogue pour être utile et constructif doit pouvoir s'appuyer sur un échange serein et sur des données communes.

Madame Huck m'a posé la question dans ses propos de la postérité, si je puis dire, de la Commission d'examen des pratiques commerciales. Ce que je voudrais lui dire aujourd'hui, c'est que cette Commission est installée, elle travaille, il y a des dossiers qui ont déjà été examinés, mais nous sommes bien d'accord avec mon collègue Renaud Dutreil pour dire que suite à la table ronde dont j'ai parlé tout à l'heure, il fallait absolument élargir le tour de table pour associer une meilleure représentation des productions.

C'est donc quelque chose qui est en train de se faire, qui est en train d'être organisé, et très rapidement, après cet élargissement du tour de table, nous aurons donc une composition meilleure de cette Commission d'examen qui doit jouer un rôle important. Si elle a été créée ce n'est pas pour faire joli ou pour tromper les attentes, c'est précisément pour être utile et pour jouer le rôle que la loi lui assigne, et sachez que nous sommes décidés à lui faire jouer ce rôle. C'est une première chose.

Une deuxième chose qui me paraît importante également, c'est qu'il nous faut un outil opérationnel pour objectiver le débat. Je sais qu'on pâtit du nombre de rapports, vous l'avez dit Madame la Présidente, du nombre d'instances, de comités, mais je crois qu'il est néanmoins indispensable de pouvoir disposer d'un **observatoire économique des prix pour les fruits et légumes**, avec trois objectifs principaux :

- assurer une meilleure transparence des marchés,
- faciliter la gestion concertée des marchés,
- Et enfin nourrir le dialogue interprofessionnel.

Si vous en êtes d'accord, mes services organiseront très rapidement une réunion de travail avec vous et avec l'ensemble des partenaires de la filière afin de me faire des propositions de fonctionnement, de calendrier et d'objectifs concrets à atteindre au travers de cet instrument. Si nous y travaillons tous avec sincérité et détermination je crois que nous aurons déjà fait un grand pas dans la connaissance du marché et de ses réalités.

Je souhaite qu'on mette cet observatoire en place le plus rapidement possible. Il ne vous a pas échappé que j'ai parlé d'un observatoire des prix et que beaucoup de mes interlocuteurs me disent qu'il faudrait que ce soit non seulement un observatoire des prix mais également des marges.

Alors je crois que pour les prix les choses peuvent être faites assez rapidement et assez facilement, s'agissant des marges je suis tout à fait d'accord sur le principe mais là il faut que nous travaillions ensemble sur la faisabilité et l'effectivité de données sérieuses, fiables et objectives.

Je sais que Jean-Paul Charié a déjà beaucoup travaillé sur cette question dans le cadre de tous les rapports qu'il a faits. Je souhaite donc que sur cette question des prix et des marges nous puissions avancer rapidement pour avoir des facteurs objectifs de débat de manière à ce que nous puissions rapidement aboutir à un rééquilibrage des relations.

C'est d'ailleurs dans ce même esprit que vous avez suggéré, Madame la Présidente, l'idée d'un **audit des filières des fruits et légumes**. C'est vrai que cette idée a été également lancée par certains distributeurs et je sais que c'est cet esprit constructif qui anime vos propos. Je crois que cette volonté commune est le signe de la responsabilité de votre secteur et de sa capacité à se projeter dans l'avenir en cherchant à mieux comprendre ses faiblesses et à mieux valoriser ses atouts. Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, il ne s'agit pas d'ajouter un rapport aux rapports. Vous en avez cité la longue litanie, ça suffit, mais je crois qu'il faut vraiment que nous ayons cet audit de la filière, que l'on distingue les problèmes, les carences ou les améliorations à apporter à chacun de ces niveaux de la fourche à la fourchette pour reprendre une expression consacrée.

Donc moi je suis disponible, Madame la Présidente, pour que nous lancions rapidement cet audit, que l'on voit sur le plan pratique comment ça se passe. Est-ce que c'est uniquement un audit des inspections classiques de l'administration ? Est-ce qu'on fait travailler un cabinet d'audit précisément ? Est-ce qu'on fait un peu un mélange des deux ? Je crois qu'il faut que nous soyons pragmatiques, qu'on ne refasse pas de énième rapport administratif mais que nous ayons vraiment une approche économique globale pour pouvoir dégager les axes stratégiques. Donc là-dessus je voulais vous dire que je suis très disposé, même plus que cela, à ce que nous allions le plus rapidement possible.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, un certain nombre d'éléments que je voulais vous indiquer. Je terminerai en faisant peut-être une réflexion générale.

On a bien vu dans vos propos, je sens bien quand je discute avec vous sur le terrain, que les problèmes qui sont les vôtres sont de nature extrêmement différente, qu'ils sont d'ailleurs assez spécifiques à votre profession, à vos professions et que si je fais la comparaison avec d'autres productions agricoles dont j'ai à m'occuper, il y a une assez grande singularité parce qu'il y a beaucoup de sujets qui relèvent en réalité d'un travail interministériel. C'est-à-dire que tous les sujets liés, par exemple, au droit du travail, aux charges et à l'emploi que je pilote avec mon collègue chargé des Affaires sociales, puisque vous êtes un secteur dans lequel le poids de la main-d'œuvre est relativement plus important que dans beaucoup d'autres domaines de l'agriculture, et évidemment les questions liées aux conditions loyales de concurrence, sont un facteur commun à toutes les productions agricoles, mais chez vous c'est encore plus difficile et pire qu'ailleurs j'allais dire compte tenu de la saisonnalité, des aléas économiques et climatiques que vous avez à supporter. Et donc, dans ce cas-là, le rôle du ministre de l'Agriculture n'est pas seulement d'être le ministre de l'Agriculture, mais c'est de travailler avec ses collègues en charge des Affaires sociales et de l'Emploi, en charge de la Concurrence et de la Consommation pour qu'ensemble nous puissions pousser les dossiers. Et en tout cas sachez que depuis que je suis rue de Varenne, avec ma collaboratrice Marion Zallay qui est ici et qui suit vos questions, c'est vraiment dans ce sens-là que nous travaillons.

La deuxième réflexion que je voulais faire, c'est que je me rends compte d'une chose, et là j'élargis le débat au seul secteur des légumes, c'est que lorsque je rencontre des professionnels, vous l'avez fait également aujourd'hui, Madame la Présidente, et d'ailleurs pas trop, vous auriez peut-être pu le faire davantage notamment quand vous avez parlé des offices, il y a toujours des questions d'argent évidemment qui viennent sur le tapis en disant que font les pouvoirs publics, il n'y a pas assez d'interventions de Bruxelles, il n'y a pas assez d'intervention et de financement sur le budget national et je comprends tout à fait que l'on me dise cela. Et je réfléchissais à tout cela l'autre jour, et je me disais par exemple s'agissant des questions européennes qu'on aurait beaucoup moins à solliciter le contribuable européen si le **principe de la préférence communautaire** était effectivement respecté parce qu'on aurait moins à intervenir pour gérer les situations de crise, et s'agissant de l'aspect français de la politique agricole, si on avait un **partage de la marge plus équitable** là encore on aurait moins à solliciter le contribuable national. C'est bien pour cela que je suis extrêmement sensible à la vision globale qui est la vôtre.

Je crois que tout se tient, et vous avez parlé de puzzle tout à l'heure dans votre propos qu'il faut reconstituer, je trouve que l'image est très bien trouvée parce que c'est exactement de cela qu'il

s'agit. C'est-à-dire que concentrer son énergie sur un seul sujet en négligeant les autres, ce serait une politique de gribouille et une politique totalement inopérante, parce que tous les efforts qu'on aurait faits pour gagner entre guillemets ou pour défendre tel ou tel dossier peuvent se trouver réduits à néant parce que sur un autre sujet nous aurions été insuffisamment vigilants et nous n'aurions pas su donner des réponses. Il y a donc des réponses non budgétaires à donner, qui en réalité évitent après de poser des problèmes budgétaires. Je crois que c'est de cela dont il faut être conscient, c'est de cela dont je suis conscient, et je puis vous dire qu'avec mes collègues avec lesquels j'ai à travailler sur ces questions, la consommation et le travail, nous sommes décidés à aller dans cette direction. Je suis dans ce ministère depuis six mois, c'est à la fois long et à la fois court. Sachez en tout cas que ce que je souhaite c'est d'avoir une action continue pour que vous puissiez exercer votre beau métier, qui est un métier de passion, à la fois de tradition et de modernité, très ancré sur des choses vraies, avec bonheur et que vous ne dépensiez pas votre temps et votre énergie sur des combats qu'il serait plus facile de ne pas mener pour se consacrer à votre vraie mission.

Voilà les quelques mots que je souhaitais dire.

En vous remerciant encore pour m'avoir accueilli parmi vous aujourd'hui.

« Consommateurs en tête, produire pour un marché »

Table ronde n°1, 14/11/2002

Le thème de cette table ronde portait essentiellement sur les relations entre producteurs, distributeurs et consommateurs.

La table ronde était animée par François Grosrichard, journaliste au Monde, spécialiste des questions agricoles.

Les participants étaient :

- **Marie-Louise Huck**, Union Française des Consommateurs (UFC). *Les attentes des consommateurs*
- **Hélène Baillon**, Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE). *Les opportunités à l'exportation*
- **Bernard Piton**, Union Nationale du Commerce de Gros en Fruits et Légumes (UNCGFL). *Les enjeux de la distribution par les grossistes*
- **Bernard Guidez**, Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement (FARRE). *Les attentes de la société et les réponses de l'agriculture raisonnée*
- **Claude Cochonneau**, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA). *Attentes de la société et les enjeux de l'emploi*
- **Jean-Paul Charié**, député du Loiret. *Loyauté du commerce, valorisation des produits.*

Le compte-rendu de cette table ronde sera structuré de cette façon :

<i>Relation producteurs – distributeurs</i>	24
<i>Attentes de la société</i>	26
<i>Rôle des pouvoirs publics</i>	27

Relation producteurs – distributeurs

1- Grandes et moyennes surfaces

Faire appliquer la loi

Jean-Paul Charié pense que la grande distribution est responsable de la situation économique actuelle des producteurs de légumes français. Il faut en effet que l'agriculteur retrouve des marges certaines d'exploitation. Pour cela, **l'Etat doit faire appliquer la loi**.

*« Il est de notre devoir, Monsieur Le Ministre, de dire à Leclerc qu'il n'a pas le droit de trafiquer telle ou telle pratique, que la loi le lui interdit, que s'il le fait, il sera **sanctionné**. »*

Réduire les pratiques illégales ou immorales des GMS

Face aux pratiques illégales qu'emploient les grandes surfaces, Claude Cochonneau incite les agriculteurs à **s'organiser** pour pouvoir leur faire front.

« N'attendons pas tout de l'Etat et c'est à nous de prendre nos responsabilités et d'être capables de nous regrouper pour constituer un rapport de force. »

Il faudrait également faire alliance avec les consommateurs pour qu'ils comprennent la situation actuelle des maraîchers français et qu'ils fassent pression auprès des GMS. Le prix payé par le consommateur est amplement suffisant, mais il faut répartir d'une autre façon les marges.

Olivier Fraisse, des Jeunes Agriculteurs, estime lui aussi que le problème sous-jacent est un problème de **répartition des marges**. Pour le résoudre, un débat est nécessaire avec la grande distribution sur le partage de la valeur ajoutée. Cependant le partage ne se fera que s'il y a un arbitre compétent, l'arbitre étant a priori l'Etat français.

Les problèmes de marges arrières et des pratiques illégales envers les agriculteurs tracassent également beaucoup Marie-Louise Huck.

Veiller à une bonne formation des prix

Pour Jean-Claude Legall, Bretagne, la formation des prix dépend de l'action syndicale, et de l'action des opérateurs de marché (producteurs, individuellement ou collectivement). Cependant, pour pouvoir veiller à une bonne formation des prix, l'ensemble des acteurs doit avoir une vision partagée du marché : est-ce un marché plutôt porteur ou est-ce un marché pour écouler la production ?

Une alternative aurait pu être de créer un organisme de vente pour chaque filière agricole de manière à mieux communiquer auprès des consommateurs et à rester en prise directe avec eux. Mais la concentration s'est faite trop vite ; les fermes sont trop isolées, trop éloignées du

consommateur, et un organisme de vente n'aurait peut-être pas été assez réactif pour faire front à la facilité que représente une grande surface où on trouve tout et où on se gare facilement.

Un producteur affirme qu'on est en train de rentrer dans une phase de fin de monopole de la grande distribution, ce qui laisse présager un futur plus serein.

2- Grossistes

L'année 1997 fut une année de crise dont l'origine se trouvait, d'après Bernard Piton, dans le fait que les produits vendus étaient de plus en plus standardisés, banalisés, homogénéisés... Alors que pour lui, il faut justement **complexifier l'offre**, prendre en compte la notion de proximité. La segmentation stratégique de l'offre est une alternative totalement envisageable, elle suppose néanmoins une information et une clarté parfaite dans la distinction entre les produits dans le magasin.

Les entreprises de gros sont en contact avec les consommateurs afin de faire remonter l'information au producteur pour qu'il réajuste son offre en fonction de la demande.

Jean-Claude Legall propose de travailler avec les grossistes qui ont réfléchi au problème de la présentation des produits pour faire une communication sur les stratégies payantes et de mieux faire comprendre les démarches d'amélioration des processus de filière.

3- Hard-discount

Pour Christian Cessateur, maraîcher en Gironde, les hards-discounts paient mieux que les grandes surfaces et les grossistes, et souvent beaucoup plus rapidement. Les produits sont de même qualité que ceux des supermarchés.

4- Commerce extérieur, une alternative efficace aux GMS

L'exportation de légumes se développe : la quantité de légumes exportée est passée de 500 000 tonnes en 1990 à 800 000 tonnes en 2001, ceci notamment grâce aux légumes prêts à l'emploi, en pleine expansion. Le marché de légumes est un marché porteur qui se développe dans des pays traditionnellement très importateurs comme l'Allemagne.

Hélène Baillon tient à affirmer les côtés positifs de l'exportation qui représente une alternative importante à la pression des grandes surfaces.

« Le salut, c'est l'export. »

De même, passer par des grossistes est une bonne alternative pour lutter contre les grandes surfaces et pour jouer la carte de la proximité.

Il est à noter que c'est une belle performance de la part de l'agriculture française des fruits et légumes que d'avoir augmenté leurs exportations alors que les distorsions de concurrence sont de plus en plus dures pour la France, face à des pays comme la Belgique et l'Espagne qui ne sont pas soumis à la même réglementation quant aux produits phytosanitaires autorisés.

Attentes de la société

1- Comportement des consommateurs

Madame Huck expose les critères de choix d'un consommateur qui s'intéresse 'un peu' à la problématique environnementale. Ils sont classés du plus décisif au moins décisif :

- 1- signes extérieurs de qualité
- 2- origine géographique
- 3- mode de production
- 4- prix

Les consommateurs sont donc, d'après Marie-Louise Huck, prêts à payer plus cher pour avoir la qualité.

« Je peux vous dire que sans hésiter, j'aurais été prête à payer plus cher un superbe chou-fleur. »

L'ordre de priorité dépend du produit pour Jean-Claude Guehenec, producteur en région parisienne. Pour les tomates, le consommateur regarde la région d'origine ; alors que pour les salades, c'est la course aux prix.

2- Affichage

L'étiquetage est fondamental pour informer le consommateur du respect de l'environnement, de l'origine géographique, du mode de production (normes sociales, normes sanitaires). Bernard Piton propose d'imaginer une collaboration entre distributeurs, consommateurs et producteurs pour définir les critères importants à notifier sur l'étiquette. Il a été soulevé l'importance de ne pas multiplier le nombre de cahiers des charges pour ne pas dérouter le consommateur.

La production ne peut pas aller contre la nature exigeante du consommateur. Par contre, elle peut réagir, entendre les exigences du consommateur, les prendre en compte et essayer d'y répondre, tout en lui expliquant les problèmes engendrés.

Enfin, il faudrait, avec l'aide des consommateurs, exercer une pression auprès des GMS afin qu'elles améliorent la présentation des produits en rayon.

3- Phénomène sociologique

Actuellement, les discounts se développent énormément. En effet, comme le rappelle Pierre Diot, Président de la Section Nationale Tomate, les gens consacrent une part de leur budget de plus en plus petite à l'alimentation aux dépens de la qualité. Un repas servi hors-domicile coûte en moyenne six francs.

« Comment peut-on parler de qualité avec 6 francs dans son assiette ? On mange des charges sociales, on mange des amortissements mais surtout pas de la qualité. »

Pierre Diot n'est pas d'accord avec Marie-Louise Huck qui place le prix en quatrième critère de choix pour un consommateur : pour lui, le consommateur choisit le produit le moins cher sans porter attention à la qualité du produit. Il propose d'enseigner le goût, la qualité au consommateur qui oublie très souvent que c'est notamment celle-là même qui justifie les écarts de prix.

Pour Claude Cochonneau, *« une ambiguïté est en train de se creuser entre ce que coûterait le produit que demande la société et ce qu'elle est prête à payer »*. **Le problème étant qu'il n'y a plus de relation directe entre les agriculteurs et les consommateurs** qui ne peuvent se rendre compte de la disproportion entre leurs attentes et les prix qu'ils sont prêts à payer.

Rôle des pouvoirs publics

1- Plan National Nutrition Santé (PNNS)

Le PNNS, plan interministériel, a été lancé en 2000. Il s'agit d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. L'objectif de ce programme de cinq ans est « bien manger pour bien se porter ». Une campagne de communication tous publics est lancée depuis 2001 pour la promotion des fruits et légumes.

2- Sécurité sanitaire

Harmoniser les normes européennes au niveau environnemental et sanitaire devient donc indispensable pour respecter la sécurité sanitaire des aliments. Le consommateur fera ainsi un choix juste et serein, et les distorsions de concurrence n'en seront que diminuées.

3- Charges sociales

La charge que représente le travail dans les entreprises françaises s'élève à hauteur de 60 % du prix à la production. En Allemagne, les producteurs ont le droit d'embaucher de la main-d'œuvre polonaise au tarif polonais. Il est urgent d'harmoniser les charges sociales au niveau européen (ce problème a été plus détaillé au cours de la deuxième table ronde).

La France a perdu 15 rangs en productivité depuis 10 ans. Cette chute libre au niveau de la productivité est surprenante. Comment l'expliquer ?

Il existe peut-être des postes de subvention, inconnus aux Français ?

Toutes les charges pesant sur la fonction de maraîcher (35 h, charges sociales...) constituent sûrement une deuxième raison.

Pour Claude Cochonneau, les grandes avancées de la politique sociale en France ont mis à mal la compétitivité de l'économie française. Les entreprises françaises ont la volonté d'exporter mais le combat est complètement déséquilibré.

4- Libéralisation du marché de l'énergie

La France tarde à faire appliquer la libéralisation des services publics de l'énergie. Gaz de France se trouve donc en situation de monopole sauf pour les gros consommateurs (25 millions de mètres cubes de gaz par an au minimum) qui peuvent, s'ils le souhaitent, commander du gaz à un autre fournisseur. Les dépenses en gaz de Jean-François Vinet, serriste à Nantes, représentent 30 % des charges de l'exploitation.

S'il a des chiffres précis, Jean-Paul Charié dit pouvoir intervenir auprès de Gaz de France.

5- Création d'un label Agriculture Raisonnée

Historiquement, l'objectif des pouvoirs publics était la quantité de la production, puis ce fût la qualité. Actuellement, les agriculteurs visent à produire en respectant les exigences du consommateur, c'est-à-dire en respectant l'environnement. De là est née l'agriculture raisonnée. Depuis 1993, le réseau FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement) promeut ce type d'agriculture. Bernard Guidez, membre du réseau FARRE, estime que c'est plus une attitude qu'une aptitude : tout le monde peut faire attention à ne pas déverser ses engrais n'importe où...

Etant donné que pour l'instant, il n'y a pas de label officiel « Agriculture raisonnée », c'est surtout une question d'exigence morale. Mais M. Guidez souhaite que la production française et européenne raisonnée soit reconnue afin de mieux pouvoir informer le consommateur.

M. Dupin, Fédération des Coopératives de Transformation, affirme qu'une version provisoire du décret sur l'agriculture raisonnée va sortir en 2003. Mais les questions de traçabilité en seront exclues.

L'UFC que choisir réfléchit à l'élaboration d'un label social. De la même façon, il est peut-être possible de créer un label environnemental.

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer, la profession également : une meilleure organisation de la production permettrait de rééquilibrer les rapports de force, pour Claude Cochonneau. Les producteurs pourraient mieux faire face à la pression des distributeurs, réagir de façon plus massive face aux crises, résister au 'racket de Gaz de France', faire connaître auprès de leurs dirigeants la situation difficile dans laquelle ils se trouvent, en raison des distorsions de concurrence au sein d'un marché commun européen qui ne fait que s'étendre... les producteurs pourraient également organiser des caisses de péréquation alimentées par les maraîchers, afin notamment d'ajuster le cours à l'exportation, proposition peu développée par le ministre.

Jean-Michel Favre, de Haute Savoie, qui souhaite faire avancer le débat et être volontaire, dit : *« aujourd'hui, producteurs français, nous devons relever la tête. Nous produisons bon, nous n'avons jamais fait mourir personne. C'est à nous de faire les cahiers des charges, c'est à nous de vendre nos produits, et c'est à nous de dire que notre produit est bon et qu'il vaut tel prix. Pour cela il faut qu'on se parle, qu'on se soude. Arrêtons de dire qu'on est mauvais. Aujourd'hui nous vendons des produits nobles qui envahissent les tables des consommateurs tous les jours et qui font le bonheur de tout le monde tous les jours. »*

**« Donner les moyens de leur compétitivité et rentabilité aux
entreprises »**

Table ronde n°2, 15/11/2002

Cette table ronde a porté essentiellement sur les positions prises par l'Union européenne et par la France dans la régulation du marché des fruits et des légumes.

La table ronde était animée par François Grosrichard, journaliste au Monde, spécialisé dans les questions agricoles. Les participants étaient :

- **Raimondo Serra**, Commission Européenne. *Le rôle de l'union européenne.*
- **François Lafitte**, Président d'INTERFEL. *L'interprofession et la segmentation stratégique.*
- **Jean Sales**, Président de l'ONIFLHOR. *Légumes de France, une idée à construire.*
- **Olivier Fraisse**, Jeunes Agriculteurs. *Le point de vue des jeunes agriculteurs.*
- **Pierre Banc**, Président de la FNPF. *L'analyse de la FNPF.*
- **Angélique Delahaye**, Présidente de la FNPL. *L'analyse de la FNPL.*
- **Marie-Louise Huck**, Union Française des Consommateurs (UFC). *Les attentes d'un consommateur.*

Le compte-rendu de cette table ronde sera structuré de cette façon :

<i>Union Européenne</i>	31
<i>France</i>	33

Union Européenne

a) L'Europe et les distorsions de concurrence

Le concept de distorsion de concurrence est inhérent à tout marché. En Europe, par exemple, le climat au Portugal est beaucoup plus sec qu'en France, les pays nordiques sont beaucoup plus imposés qu'en France.... Raimondo Serra estime qu' « il faudrait peut-être vous dire que vous, producteurs français, vous êtes sous certains angles plus favorisés que d'autres producteurs communautaires. (...) C'est vrai que nous sommes dans un seul marché, mais dans ce seul marché, les conditions de base sont différentes. »

Il est cependant vrai qu'il faudrait harmoniser les critères sur lesquels on a une mainmise. Beaucoup de producteurs attendent de l'Europe qu'elle tienne le rôle du gendarme pour gommer les distorsions de concurrence à propos, par exemple, des charges sociales et de l'utilisation de pesticides.

Pour Raimondo Serra, les gouvernements n'ayant pas décidé de donner une compétence totale à l'Europe sur la fiscalité et l'emploi, celle-ci ne peut pas intervenir sur le dossier charges sociales des différents pays. En revanche s'agissant des pesticides, l'Europe est prête à accepter le défi car il s'agit de santé publique, domaine qui rentre dans ses compétences.

Face à cela, Jean Sales voudrait une identification régionale plus poussée. Raimondo Serra partage cette opinion : « Je crois que rien n'empêche dans le cadre d'une traçabilité accrue demandée par les consommateurs d'arriver à un niveau d'identification de l'origine qui va au-delà du pays. Concrètement je crois que les normes commerciales peuvent évoluer à ce niveau et je le souhaite. »

Cependant, « la Commission Européenne ne peut pas dire aujourd'hui que les distorsions sociales ne sont pas son problème » d'après Olivier Fraisse. Pierre Banc se dit « choqué » par le comportement de l'Europe vis-à-vis des distorsions de concurrence. Celles-ci sont tellement importantes que cultiver à l'étranger devient beaucoup plus facile. Robert Duffau, Président de la Section Légumes à la FDSEA des Hautes Pyrénées, témoigne : « Pour ma part, je cultive des légumes de plein champ que je commercialise dans les centrales d'achat et notamment des haricots tarbais. Mes salariés me coûtent 10.000 F/mois. Je cultive des haricots tarbais depuis trois ans en Tunisie, ils me coûtent 1.000 F. (...) Et je pense continuer. »

François Lafitte se demande comment l'Europe peut-elle accepter de subventionner des pays qui affichent clairement qu'ils emploient de la main-d'œuvre étrangère non déclarée. Les pouvoirs publics ferment les yeux et les producteurs français sont attristés face à une telle situation : « Ce qui nous paraît fort surprenant, c'est la désinvolture avec laquelle des régions d'Europe, que ce soit l'Andalousie par exemple ou autre région d'Espagne, ont des milliers de travailleurs émigrés non

déclarés travaillant tous les jours dans les exploitations légumières. Comment notre déontologie d'Européens peut-elle accepter que l'on puisse donner à l'Espagne par exemple un des soutiens de fonds structurels les plus élevés avec des régions espagnoles qui ne respectent pas le minimum nécessaire sur le plan social de la législation de leur pays ? »

b) L'Europe et l'Organisation Commune des marchés

L'Organisation Commune des Marchés pour les Fruits et Légumes est très novatrice car en 1996, aucune OCM, exceptée l'OCM Fruits et Légumes, n'avait comme condition d'aide, des gages environnementaux ou des gages de qualité. Cependant, François Lafitte voudrait qu'elle soit également novatrice au niveau social. « L'Europe doit être équitable pour être bien vécue ».

Aussi, l'OCM implique un marché libre, ouvert, non régulé, non réglementé contrairement à d'autres filières agricoles couvertes par la PAC. Son objectif est en fait le regroupement de l'offre, la gestion par le marché, ainsi que l'assurance d'un revenu équitable aux agriculteurs.

Un débat de révision de l'OCM est prévu avec un calendrier précis afin de donner un nouvel élan aux instruments pour que les objectifs fixés soient atteints. Au premier semestre 2003, de nouveaux règlements communautaires seront décidés.

La politique actuelle de l'Europe est de concentrer l'offre de manière à pouvoir mieux faire front aux distributeurs. Cependant en France, seulement 40 % des producteurs sont actuellement regroupés dans des organisations professionnelles (OP). Raimondo Serra ne s'estime pas satisfait du résultat : il aurait aimé un chiffre de l'ordre de 60-70 %. Si ce pourcentage est si faible, c'est sûrement parce que les contraintes qui accompagnent l'entrée d'une exploitation dans une OP sont plus importantes que les avantages qu'on y gagne.

Les ententes entre producteurs sont illégales, de même, les ententes entre OP. Cependant, pour Jean Sales, elles ne sont pas néfastes au développement économique de l'agriculture. L'Europe n'est pas fermée à ce sujet d'après Raimondo Serra ; des évolutions sont possibles. Il serait peut-être également possible de réfléchir à d'autres alternatives que la concentration, pour la gestion des marchés.

c) L'Europe et la délimitation de son pouvoir

L'Union Européenne a été établie sur des principes qui évoluent au cours du temps et desquels découle la marge d'action de l'Europe. Ainsi le problème des charges sociales n'est pas du ressort européen. Raimondo Serra estime même que l'Union Européenne traite des problèmes qu'elle ne devrait pas traiter. Au niveau communautaire, « on règle aujourd'hui toute une série de problèmes qui, à notre avis, ne sont plus du ressort communautaire et qui n'ont aucune valeur ajoutée ». Par exemple,

l'Europe est censée vérifier la démocratie dans les OP alors qu'un fonctionnaire européen ne peut en rien juger ce type de dossier.

d) L'Europe et le label agriculture raisonnée

Marie-Louise Huck considère que la création d'un label Agriculture Raisonnée avec une surveillance régulière est indispensable : on ne peut pas laisser les pays promouvoir leurs produits avec un label sur lequel on n'effectue aucune surveillance. Raimondo Serra semble également désirer un changement : « Le terme agriculture raisonnée est un terme qui n'a pas de couverture communautaire. Est-ce qu'il faut arriver à un cadre communautaire ? (...) Personnellement je dirai oui ».

France

a) Budget de l'ONIFLHOR

Le budget de l'office National Interprofessionnel Fruits Légumes et Horticulture (ONIFLHOR) est prévu en baisse de 30 %. Jean Sales s'exprime à ce sujet dans ces mots : « Ce n'est pas parce qu'il y a une baisse du budget de l'Office qu'il faut baisser les bras, à mon avis, et il faut se poser la question de l'intérêt de tel ou tel autre instrument et de telle ou telle autre manière de faire dans tel ou tel autre outil ». L'objectif est de réfléchir à des outils d'intervention publics pertinents susceptibles de rendre possible ou de faciliter la création de valeur ou des projets économiques d'entreprise ou de filière (promotion, segmentation, qualité, gestion des marchés).

La segmentation stratégique, projet d'INTERFEL (Interprofession des fruits et légumes frais) a pour objet de clarifier et de structurer l'offre. L'idée 'Légumes de France' développée par Jean-Simon Sales avec la FNPL, est « de nommer un segment identitaire français dans lequel on pourrait inscrire une partie particulière à l'approvisionnement européen et qui correspondrait à des moeurs et à des façons de faire, c'est-à-dire une culture culturelle ». Cette idée peut être une solution pour créer de la valeur ajoutée pour les produits maraîchers.

b) L'Etat, seul arbitre possible concernant les relations avec les grandes et moyennes surface (GMS)

Un des problèmes abordés lors de cette table ronde est le conditionnement : les emballages prévus par les GMS sont trop sophistiqués et coûtent trop cher alors que cet argent aurait pu être investi pour améliorer la qualité du produit.

Face à la puissance que représentent les cinq géants de la distribution (il parle même de « cartel »), Olivier Fraisse considère que l'Etat est le seul arbitre possible.

Angélique Delahaye a conclu la deuxième table ronde et du même fait le congrès, avec optimisme et sérénité :

« Je crois qu'il y a des signes. (...) Il va falloir tenir les calendriers, il va falloir vérifier l'action du ministre et je crois que nous pourrons en voir les prémices. »